

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOICHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VOIMOB 044-164/21/CT**

### **■ CT1 - Approbation du protocole avec le groupement de gendarmerie des Bouches du Rhône relatif au renforcement de la sécurisation des réseaux de transports en commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

#### **Information du Conseil de Territoire**

**DPMOD 21/19340/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci- après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

En application de l'article L.2261-1 du Code des transports et par délibération du 28 mars 2019, la Métropole a adopté un contrat d'objectifs pour la sûreté dans les transports, signé le 16 octobre 2019 avec le Préfet de Police.

Ce partenariat stratégique et opérationnel est mis en œuvre dans le cadre de la Police de la Sécurité du Quotidien et des Conseils Locaux de Sécurité dédiés aux transports, déployés depuis mars 2018 dans chaque district Police et compagnie de Gendarmerie.

La Métropole a également instauré début 2020 la gratuité des transports en commun pour les forces de l'ordre et de secours afin de faciliter et développer leur présence et leur circulation dans les transports métropolitains, via la création du Pass Métropole sûreté.

En application des instructions ministérielles demandant le renforcement de la sécurisation des transports en commun, le Groupement de Gendarmerie a initié en septembre une expérimentation en créant un groupe de Sécurisation des Transports (GST)..

Le GST opère en renfort et en complément des personnels des compagnies de Gendarmerie déjà mobilisés dans le cadre du Contrat d'Objectifs.

Les 3 brigades constituant le GST sont composées de 12 effectifs réservistes de la Gendarmerie Nationale.. Le GST a été mis en service le 24 septembre 2020 et fonctionne 4 à 5 jours par semaine, de 07h00 à 22h00, il est dédié à plein temps à la sécurisation des transports en commun en zones Gendarmerie sur le territoire métropolitain.

Le GST couvre le réseau routier de transport métropolitain (bus et cars) et le TER. Ses interventions sont ciblées sur les lignes sensibles du réseau en zones Gendarmerie, sur la base des renseignements et besoins transmis par le service Sécurité de la DGA Mobilité, en coordination avec les opérateurs de transport. Elles concernent aussi les abords des établissements scolaires, les gares ferroviaires et les gares routières.

Le GST assure une présence embarquée de façon aléatoire, sensibilise les usagers à la sécurité et assure l'assistance aux contrôleurs lors d'opérations de contrôles combinés.

Les brigades verbalisent les infractions aux mesures sanitaires COVID (port du masque), détention de stupéfiants, infractions au transport en commun (troubles à l'ordre public) et procèdent à la remise auprès de l'Officier de Police Judiciaire (cf. état d'ivresse, mineurs détenteurs de stupéfiants, détenteurs d'armes blanches).

**Signé le 13 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021**

Il est à noter que les interpellations concernent principalement le réseau TER.

Le fonctionnement du GST est pris en charge par le Groupement de Gendarmerie.

En soutien à ce dispositif, la Métropole souhaite contribuer au fonctionnement optimal du GST. Ce soutien pourra prendre la forme d'une cession gratuite de véhicules réformés sur un motif d'intérêt général.

Ce protocole est conclu pour une durée de deux années, renouvelable ensuite un an par tacite reconduction à la date anniversaire de sa signature, sauf dénonciation par l'une des parties à tout moment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

### **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

#### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que les brigades du Groupement de Sécurisation des Transports de la Gendarmerie Nationale apportent un soutien significatif à la sûreté du réseau de transports métropolitains ;
- Que la Métropole souhaite participer au fonctionnement optimal du GST.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte de l'approbation du protocole avec le groupement de gendarmerie des Bouches du Rhône relatif au renforcement de la sécurisation des réseaux de transports en commun de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI